



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 Février 2022

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D22.007

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.007: MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, suite aux créations de postes pour 2022 et aux suppressions, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à jour.

ADOpte le tableau suivant des emplois de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN :

EMPLOIS PERMANENTS

Cadres ou Emplois	Catégorie	Nombre	Service dans la collectivité	Durée hebdomadaire de service	Références Délibérations
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Secrétaire de Mairie	A	1	Technique	35 heures	D18.120
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Administratif	35 heures	D18.120
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	Administratif	35 heures	D20.120 D22.006
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Administratif	35 heures	D18.120

FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Tourisme	20 heures	D20.120

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur Territorial	A	1	Services Techniques	35 heures	D21.008
Technicien Principal Territorial de 2 ^{ème} classe	B	1	Services Techniques	35 heures	D21.038
Technicien Territorial	B	1	Services Techniques	35 heures	D21.008
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	Ordures ménagères	35 heures	D18.120 D22.006
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Ordures Ménagères	35 heures	D18.120
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Déchèterie	35 heures	D22.006
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Déchèterie	35 heures	D18.120
Adjoint technique	C	1	Déchèterie	16 heures	D18.120
Adjoint technique	C	1	Déchèterie	21 heures	D21.040

EMPLOIS NON PERMANENTS

Cadres ou Emplois	Catégorie	Nombre	Service dans la collectivité	Durée hebdomadaire de service	Références Délibérations
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché		1	PVD	35 heures	D21.004bis
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien Principal Territorial de 2 ^{ème} classe		1	PLPD	35 heures	D21.108

Monsieur le Président ou le Vice-Président est chargé de l'exécution de cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 14 février 2022,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL